

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation	01/04/2020	Nombre de membres en exercice :	11
		Nombre de membres Présents Physiquement :	2
		Nombre de membres Présents en visio conférence :	6
		Nombre de membres Absents :	3
Date Affichage	01/04/2020	Nombre de procurations :	0
		Nombre de votants :	8

L'an deux mille vingt et le six avril à 10h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en vidéoconférence et présentiel selon l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, article 6, avec l'application zoom, sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents Physiquement : M.LOOS P, M.GOMES D.

Présents par vidéoconférence : POROLI F, PERARNAUD C, DOUMERGUE F.,
CICCARIELLO C, BRILLARD M, MIRAN P.

Absents excusés : VERGES B

**Objet : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
POUR LE DEPLOIEMENT D'UN RESEAU PUBLIC FIBRE OPTIQUE**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique (FTTH), le Département des Pyrénées Orientales fait réaliser des travaux par le groupement d'entreprises Axione Bouygues Energies et services afin que cette fibre puisse arriver dans les bâtiments, cités en annexe, propriété de la Commune de Formiguères.

Une convention doit donc être établie entre cet opérateur et la collectivité.
Elle n'entraîne ni contrepartie financière, ni obligation d'abonnement à l'opérateur.

Il est donc proposé au conseil municipal :

D'APPROUVER l'accord conclu ci-dessus, ayant pour objet de donner accès, à l'opérateur Axione Bouygues Energies et services, aux bâtiments propriété de la Commune de Formiguères. (cités en annexe) et d'autoriser les travaux y afférents ;

D'AUTORISER le maire à signer la convention correspondante, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.
A Formiguères, le 6 avril 2020

Le Maire
P. LOOS

